



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 juin 2022 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse commence par annoncer le premier plan d'action local en sécurité urbaine.

Elle enchaîne sur le tableau Cité Mémoire de Montréal en Histoires, une œuvre interactive, nommée La Pointe de l'Île.

Mme Bourgeois évoque la réouverture de la navette fluviale, du marché public et de la nouvelle buvette.

La mairesse d'arrondissement termine par la sécurisation des routes de l'arrondissement par l'installation de dos d'ânes supplémentaires.

CA22 30 06 0131

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juin 2022 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA22 30 06 0132

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2022, à 19 h, ainsi que du procès-verbal de correction daté du 10 mai 2022.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Demande pour l'installation de vignettes de stationnement dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles sur la rue Sainte-Anne;
 - Demande en lien avec le projet d'ozonation de l'usine d'épuration et la protection de couleuvres et de la flore de l'arrondissement;
 - Question sur l'horaire de la navette fluviale et de prolonger la saison de la navette;
 - Question pour la zone de 3 mètres pour l'écoulement des eaux entre la 94e Avenue et la rue Jules-Helbronner;
 - Question sur la sécurité routière et la finalisation de trottoir;
 - Question sur les travaux de peinture des lignes de sécurité sur le boulevard Gouin;
 - Demande concernant un permis d'agrandissement de stationnement et le règlement sur le zonage;
 - Question sur l'état des parcs et leur aménagement;
 - Demande sur la sécurité dans l'arrondissement;
 - Demande sur l'installation d'une clôture près du mur du fleuve au parc près du Havre du fleuve;
 - Question sur le REM;
 - Question sur l'installation de dos d'ânes;
 - Demande pour faire de la place du parc une rue partagée;
 - Question sur le processus d'adoption d'un PPCMOI.
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà remercie les organismes communautaires de l'arrondissement. Il mentionne la fête de la famille à Rivière-des-Prairies. Il enchaîne en soulignant le bon état des routes de l'arrondissement. Il termine en souhaitant une bonne fête de la République italienne et de la Confédération canadienne.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence en mentionnant les investissements importants de la Ville Centre en matière de sécurité urbaine en plus du lancement du plan en lien. Elle évoque le mois de mai comme étant le mois de la bande-dessinée et fait une suggestion de lecture. Aussi, le mois de juin est le mois de l'histoire autochtone. Elle termine par l'annonce d'un événement au parc de la traversée au courant du mois de juin.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril cite deux initiatives de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, la première étant l'échange des vêtements pour enfants et la seconde permettant aux citoyens d'échanger l'ancienne pomme de douche pour avoir une nouvelle à faible débit. Elle termine en félicitant les étudiants ayant participé à un événement pour l'excellence et la persévérance scolaire.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine rappelle les événements criminels dans les derniers jours. Elle enchaîne sur le lancement du club de lecture dans les bibliothèques durant la période estivale. Mme Pierre-Antoine continue en mentionnant le concours de rap à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies. Elle termine en souhaitant une bonne fête des pères.

Madame la conseillère Daphney Colin invite les citoyens à participer aux activités de la zone active durant la période estivale dans les parcs de l'arrondissement. Elle invite les citoyens à utiliser la navette fluviale. Elle termine en invitant les citoyens à la séance publique de la commission de la sécurité publique.

Madame la conseillère Lisa Christensen annonce des investissements pour des événements publics des associations commerciales.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Une pétition est déposée par madame Geneviève Jacques en lien avec sa demande concernant des vignettes de stationnement sur les rues Ste-Anne et Bellerive.

Une présentation est déposée par madame Claire Vallée en lien avec sa demande concernant l'amélioration des équipements des parcs situés en bordure du fleuve et autres parcs.

Une pétition est déposée par madame Virginie Boivin en lien avec sa demande concernant la possibilité de faire de la Place du Parc une rue partagée.

CA22 30 06 0133

APPROBATION - DEMANDE DE RECONNAISSANCE - DEUX - ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - 7 JUIN 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(RCA21-30102)-003

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la reconnaissance des deux organismes suivants :

- " Infologis", pour la période du 7 juin 2022 au 31 décembre 2023 et de lui attribuer la catégorie C.
- " La compagnie des autres", pour la période du 7 juin 2022 au 31 décembre 2023 et de lui attribuer la catégorie B.

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(RCA21-30102)-003, modifiant l'annexe B du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) (RCA21-30102, tel que modifié) afin d'ajouter ces deux organismes.

ADOPTÉ

12.01 1224561003

CA22 30 06 0134

ADOPTION - PLAN D'ACTION - SÉCURITÉ URBAINE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le plan d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.02 1228880001

CA22 30 06 0135

REQUÉRIR - MINISTÈRE - ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - VENDRE - ARRONDISSEMENT - PARCELLES DE TERRAINS - APPARTENANT - DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT - LOCALISÉES - SITE - PARC PIERRE-PAYET - EN BERGE - FLEUVE SAINT-LAURENT - S'ENGAGER - CONSERVER - SITE - PARC PIERRE-PAYET - À DES FINS PUBLIQUES ET NON LUCRATIVES

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De requérir du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de vendre à l'Arrondissement les parcelles de terrain appartenant au domaine hydrique de l'État, localisées sur le site du parc Pierre-Payet, en bordure du fleuve Saint-Laurent, et ce, afin de clarifier les titres de propriété;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à conserver le site du parc Pierre-Payet à des fins publiques et non lucratives;

De mandater la Division de la géomatique du Service des infrastructures du réseau routier pour la réalisation des travaux d'arpentage des lots sans désignation cadastrale du domaine hydrique afin d'entamer les démarches conduisant à l'acquisition de cette propriété;

De mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de coordonner l'ensemble des procédures requises.

ADOPTÉ

12.03 1226183010

CA22 30 06 0136

OCTROYER - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - CONTRAT - TRAVAUX - CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNES - RUE - EN ENROBÉ BITUMINEUX - SUR DIFFÉRENTES RUES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING22-02 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., le contrat pour des travaux de construction de dos d'ânes sur rue en enrobé bitumineux, sur différentes rues dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 742 324,59 \$, taxes incluses. Appel d'offre public numéro ING22-02. (5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 914 260,04 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 55 % par l'arrondissement et 45 % la ville centre;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc.

ADOPTÉ

20.01 1224281013

CA22 30 06 0137

OCTROYER - ENTREPRISE - PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC. - CONTRAT - TRAVAUX - RÉFECTION - RESURFAÇAGE DE RUES - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS - CORRECTION DE RACCORDEMENTS INVERSÉS - REMPLACEMENTS D'ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB - BOUCLAGE D'AQUEDUC - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (PRR-PCPR 2022) - AUTORISER - DÉPENSE - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING22-04 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavages Métropolitain inc., le contrat pour les travaux de réfection et de resurfaçage de rues, de construction de trottoirs, de correction de raccords inversés, de remplacements d'entrées de service en plomb et de bouclage d'aqueduc dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PRR-PCPR 2022), au prix de sa soumission, soit au montant de 9 788 894,92 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING22-04 (4 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 11 697 090,30 \$, taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 1 000 000,00 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée par l'arrondissement à 71,99 %, par la DRE à 24,28% et par le SUM à 3,73%;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Pavages Métropolitain inc.

ADOPTÉ

20.02 1224281018

CA22 30 06 0138

OCTROYER - ENTREPRISE MULTISPORT SYNTHETIQUE INC. - ECLAIR PLUS PEINTURE - CONTRAT - SERVICES DE NETTOYAGE ET DE PEINTURE DE LAMPADAIRES - DIVERSES RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 22-19335 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Multisport synthétique inc.- Eclair Plus Peinture, le contrat pour des services de nettoyage et de peinture de lampadaires sur diverses rues de l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit au montant de 48 443,57 \$, taxes incluses. Appel d'offres sur invitation numéro 22-19335 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 49 654,66 \$, taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Multisport synthétique inc. - Éclair Plus Peinture.

ADOPTÉ

20.03 1224281019

20.04 VACANT

CA22 30 06 0139

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ENTREPRISE PARKO INC. - MISE AUX NORMES - GAZEBO - PARC ZOTIQUE-ST-JEAN - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ PARC22-24 (2 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Parko inc., pour des travaux de mise aux normes du Gazebo au parc Zotique-St-Jean au montant de 59 315,60 \$ taxes incluses. Contrat de gré à gré PARC22-24 (2 offres de services);

D'autoriser une dépense de 66 447,16 \$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.05 1224281021

CA22 30 06 0140

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ENTREPRISE - LAROTEK INC. - CONSTRUCTION DE SAILLIES - PASSAGE - PERSONNES - RUE JACQUES-ROUSSEAU - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO ING22-07 (2 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Construction Larotek inc., pour la construction de saillies et d'un passage pour personnes sur la rue Jacques-Rousseau au montant de 84 259,14 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro ING22-07 (2 offres de services);

D'autoriser une dépense de 88 472,10 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.06 1224281022

CA22 30 06 0141

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LES PETITS SOLEILS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - SOUTENIR - RÉALISATION - CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ - CLIENTÈLE - 6 À 17 ANS - VIVANT - DÉFICIENCE INTELLECTUELLE - TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME - PÉRIODE ESTIVALE 2022 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 20 800 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île, pour la réalisation de son camp de jour spécialisé durant la saison estivale 2022, pour la clientèle âgée de 6 à 17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme;

D'approuver le projet de convention entre la ville de Montréal et Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1228559002

CA22 30 06 0142

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - ORGANISME - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - RÉALISATION - CAMP DE JOUR ESTIVAL - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 39 907 \$ à l'organisme Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à sa mission pour l'année 2022 pour la réalisation d'un camp de jour estival;

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1214561013

CA22 30 06 0143

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - ORGANISME - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - RÉALISATION - CAMP DE JOUR ESTIVAL - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 23 021 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à sa mission pour l'année 2022 pour la réalisation d'un camp de jour estival;

D'approuver le projet de convention amendée entre la Ville de Montréal et Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1214561014

CA22 30 06 0144

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - ORGANISME - ÉQUIPE RDP - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - RÉALISATION - CAMP DE JOUR ESTIVAL - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 31 603 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le soutien à sa mission pour l'année 2022 pour la réalisation d'un camp de jour estival;

D'approuver le projet de convention amendée entre la Ville de Montréal et l'organisme Équipe RDP, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1214561019

CA22 30 06 0145

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - ORGANISME - LOISIRS COMMUNAUTAIRES RELAIS DU BOUT - SOUTIEN - MISSION - ANNÉE 2022 - RÉALISATION - CAMP DE JOUR ESTIVAL - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 27 276 \$ à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout pour le soutien à sa mission pour l'année 2022 pour la réalisation d'un camp de jour estival;

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.11 1214561020

CA22 30 06 0146

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - ORGANISME - INITIATIVE 1,2,3 GO! RDP - ORGANISATION - FÊTE DE LA FAMILLE RDP 2022 - APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 900 \$ à l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille RDP 2022 prévue le 11 juin 2022, au Parc Ferdinand-Biondi;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.12 1222971003

CA22 30 06 0147

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES, SECTION POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL (AQDR-PDÎ) - PROJET - AÎNÉS ACTIFS À VÉLO 2022 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non-récurrente, au montant maximale de 10 200 \$, à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'île de Montréal (AQDR-PDÎ), pour son projet Aînés actifs à vélo 2022;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'île de Montréal (AQDR-PDÎ), établissant les modalités et conditions des versements de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1224561002

CA22 30 06 0148

MODIFIER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - OCTROYÉE - ORGANISME - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE, RÉGION EST DE MONTRÉAL - 1ER JUIN 2021 AU 18 MAI 2022 - PROVENANCE - BUDGET 2021-2022 - SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE - FONDS DIVERSITÉ ET INCLUSION SOCIALE - FAVEUR - ENFANTS ET DES FAMILLES VULNÉRABLES - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

Modifier le montant de la contribution financière octroyée à l'organisme Corporation de développement communautaire de la Pointe, Région Est de Montréal (CA21 30 05 0144), pour un montant total de 29 850,29 \$, pour la période du 1er juin 2021 au 18 mai 2022, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'approuver le projet de convention amendée entre l'arrondissement et l'organisme Corporation de développement communautaire de la Pointe, Région Est de Montréal à cet effet.

ADOPTÉ

20.14 1214561002

CA22 30 06 0149

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ORGANISATION - DEUX JOURNÉES - MARCHÉ PUBLIC - 7 JUIN 2022 AU 8 JUIN 2023 - CONTRIBUER - REVITALISATION - DYNAMISME ÉCONOMIQUE - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - APPROUVER - CONVENTION - INTERVENUE - ENTRE - VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ ainsi qu'un montant maximum de 10 000 \$ pour l'organisation de la tenue de deux journées de type marché public pour la période du 7 juin 2022 au 8 juin 2023 destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique de Rivière-des-Prairies;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.15 1221227001

CA22 30 06 0150

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - DESTINÉ - CONTRIBUER - REVITALISATION - DYNAMISME ÉCONOMIQUE - VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - 7 JUIN 2022 AU 8 JUIN 2023 - APPROUVER - CONVENTION - INTERVENUE - ENTRE - VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 juin 2022 au 8 juin 2023;

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.16 1221227002

CA22 30 06 0151

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - OFFRE - MARCHÉ PUBLIC - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2022 - APPROBATION - CONVENTION - ÉDICTER - ORDONNANCES

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 45 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2022, pour la tenue d'un marché public pour l'année 2022;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement et l'organisme "Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles", établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA22-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA22-(B-3)-003 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA22-(P-1)-003 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315)), l'ordonnance numéro OCA22-(RCA09-Z01)-003 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

20.17 1221227005

CA22 30 06 0152

RENOUVELER - CONVENTION DE BAIL - VILLE - LOUE - CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL - ESPACES - SITUÉS - 10950, BOULEVARD PERRAS, PAVILLON 3 - BESOINS - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - RELOCALISER - EMPLOYÉS COLS BLEUS - TERME - TROIS MOIS - 17 AOÛT AU 16 NOVEMBRE 2022 - AUTORISER - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 3, à Montréal, d'une superficie de 9 688 pi² pour les besoins de la Direction des travaux publics afin de relocaliser les employés cols bleus, pour un terme de trois mois, soit du 17 août 2022 au 16 novembre 2022;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 27 152,49 \$ (bâtiment 8202);
D'approuver des virements de crédit;
D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.18 1204939002

CA22 30 06 0153

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RESSOURCES HUMAINES - AVRIL 2022 - RESSOURCES FINANCIÈRES - 26 MARS AU 29 AVRIL 2022 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ENTRE ACTIVITÉS - AVRIL 2022 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - AVRIL 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'avril 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 26 mars au 29 avril 2022.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'avril 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'avril 2022.

ADOPTÉ

30.01 1222468004

CA22 30 06 0154

RAPPORT - MAIRESSE - FAITS SAILLANTS - RÉSULTATS FINANCIERS - 2021 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers 2021 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

De procéder à la publication de ce document dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à le distribuer de porte à porte chez les citoyens.

ADOPTÉ

30.02 1227960006

CA22 30 06 0155

**DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS - 31 DÉCEMBRE 2021 - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'UTILISATION -
RENFLOUEMENT DES SURPLUS DÉGAGÉS - EXERCICE FINANCIER - 2021 - VILLE DE
MONTRÉAL - ADOPTÉE - CONSEIL MUNICIPAL - 16 MAI 2022 - AFFECTATION - SURPLUS -
GESTION - ARRONDISSEMENT - AUTORISATION - VIREMENTS DE CRÉDITS**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par le conseil municipal le 16 mai 2022, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renfloement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021 de la Ville de Montréal, Les surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles totalisent 6 532 700 \$ pour l'exercice financier 2021;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver l'affectation d'une somme de 16 712,63 \$ à la réserve pour imprévus;

D'approuver l'affectation d'une somme de 736 435,63 \$ à la réserve pour le déneigement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 5 779 551,74 \$ pour divers besoins de l'arrondissement soit:

- un montant de 971 000 \$ affecté à la réalisation du projet Espace Rivière;
- un montant de 50 000 \$ affecté au Plan d'action en agriculture urbaine;
- un montant de 200 000 \$ affecté aux honoraires professionnels pour divers projets immobiliers;
- un montant de 350 000 \$ affecté aux travaux non capitalisables;
- un montant de 430 393,28 \$ affecté comme réserve pour ester en justice - volet immobilisations;
- un montant de 168 400 \$ affecté aux ressources pour le projet espace rivière;
- un montant de 200 000 \$ affecté à la Relance événementielle;
- un montant de 100 000 \$ affecté à l'acquisition d'équipements pour installations;
- le solde de 3 309 758,46 \$ affecté aux surplus libres de l'arrondissement.

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2021, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser les virements de crédits.

ADOPTÉ

30.03 1227960005

CA22 30 06 0156

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - AU CLUB DE L'ÂGE D'OR IL FARO - AU CSSPI POUR
ET AU NOM DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-MARCEL - COMMANDITE - AU CSSPI POUR ET AU
NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE PAT (ESPAT) - ORGANISATION - ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière et une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités, à savoir :

- 500 \$ au Club de l'Âge d'Or Il Faro, pour permettre aux personnes âgées de sortir de leur environnement par l'organisation diverses activités;

- 300 \$ au CSSPI pour et au nom de l'École primaire Saint-Marcel pour la fête des finissants qui se tiendra le mercredi 22 juin 2022.
- 300 \$ au CSSPI pour et au nom de l'École secondaire de PAT (ESPAT) pour la tenue du Gala des Étoiles 2022 qui se tiendra le 8 juin 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1223997003

CA22 30 06 0157

RATIFIER - DÉPENSE - FRAIS - PARTICIPATION - CINQ ÉLUS - ARRONDISSEMENT - GALA ESTIM 2022 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL - 5 MAI 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense de 1 526,29 \$, taxes incluses, pour la participation de cinq élus de l'arrondissement au gala ESTim 2022 de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal qui a eu lieu le 5 mai 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.05 1224860005

CA22 30 06 0158

ADHÉRER - PROGRAMME - SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES - MISE EN PLACE - CYCLOVIA - CONFIRMER - PARTICIPATION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME - ANNÉE 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » 2022 et confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à ce programme.

ADOPTÉ

30.06 1222971002

CA22 30 06 0159

RECOMMANDER - CONSEIL MUNICIPAL - MAJORER - DOTATION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ENTREMISE - RÉSERVE DU PASSIF ENVIRONNEMENTAL - SERVICES PROFESSIONNELS - SUIVI - INFILTRATIONS DE BIOGAZ - PRÉPARATION - PLANS ET DEVIS - RÉALISATION DE TRAVAUX - TRANCHÉE D'AÉRATION - ÉVACUATION DE GAZ - EN ARRIÈRE - 52E AVENUE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 80 867,06 \$ avant taxes pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52e avenue.

Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre par l'entremise de la réserve du passif environnemental.

ADOPTÉ

30.07 1224281015

CA22 30 06 0160

APPROUVER - DON - LIVRES - ORGANISME - LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTRÉAL - ENVIRON - 6 390 DOCUMENTS - RETIRÉS - COLLECTIONS - DEUX - BIBLIOTHÈQUES - ARRONDISSEMENT - CADRE - PROCESSUS - ANNUEL - DONS - LIVRES

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver le don de livres aux organismes Les Amis de la Bibliothèque de Montréal d'environ 6 390 documents retirés des collections des deux bibliothèques de l'arrondissement, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres.

ADOPTÉ

30.08 1224761001

40.01 VACANT

40.02 VACANT

40.03 VACANT

40.04 VACANT

CA22 30 06 0161

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30105

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA22-30105 intitulé : « Règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.05 1224860010

CA22 30 06 0162

ADOPTION - PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30105

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA22-30105 intitulé : « Règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.06 1224860010

CA22 30 06 0163

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-06

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-C01-06 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-C01, tel que modifié) ».

40.07 1224860011

CA22 30 06 0164

ADOPTION - PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-06

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-C01-06 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-C01, tel que modifié) ».

ADOPTÉ

40.08 1224860011

40.09 VACANT

40.10 VACANT

CA22 30 06 0165

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-046

Madame Daphney Colin conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-046 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

40.11 1226425004

CA22 30 06 0166

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-046

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-046 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 29 juin 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.12 1226425004

40.13 VACANT

40.14 VACANT

CA22 30 06 0167

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Madame la conseillère de la Ville Virginie Journeau, donne avis de motion que, le conseil municipal adoptera lors d'une prochaine séance le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite dans le Programme Particulier d'Urbanisme du Vieux Pointe-aux-Trembles et dans le cadre de deux projets de construction de la Société de Développement Angus (SDA), pour un ensemble de terrains situés aux abords de la rue Notre-Dame Est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

40.15 1228238002

CA22 30 06 0168

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

ATTENDU la recommandation du comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du Patrimoine de Montréal) datée du 6 mai 2022;

ATTENDU la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 31 mai 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la création d'un nouveau secteur de densité 20-10 pour un ensemble de terrains situés aux abords de la rue Notre-Dame Est, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste, la place du Village et la rue Sainte-Anne, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 28 juin 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.16 1228238002

CA22 30 06 0169

ADOPTION - PREMIER PROJET - PP-142

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 31 mai 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution PP-142 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 12001-12005 et 12009-12013, rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 992 et 1 093 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 28 juin 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.17 1225909002

CA22 30 06 0170

ADOPTION - PREMIER PROJET - PP-143

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 31 mai 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution PP-143 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 11990, 11994, 12000 et 12020-12022 rue Notre-Dame Est, et au 83 rue Sainte-Anne, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 28 juin 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.18 1225909003

CA22 30 06 0171

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 31 MAI 2022 -
PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-140**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 mai 2022 relativement au premier projet de la résolution PP-140 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment à usage industriel situé au 11825, avenue J.-J.-Joubert, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement, sur le lot 1 075 849 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.19 1225270002

CA22 30 06 0172

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 31 MAI 2022 -
PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-141**

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 mai 2022 relativement au premier projet de la résolution PP-141 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel projetée aux 14700 et 14750, rue Bernard-Geoffrion - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.20 1223469007

CA22 30 06 0173

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - 31 MAI 2022 -
PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-045**

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 31 mai 2022 relativement au premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-045 intitulée : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à créer les zones 618 et 619 à même une partie de la zone 380 et à autoriser la classe d'usages « P1 - Institutions locales » dans la zone 492 » - District de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.21 1226425003

CA22 30 06 0174

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-140

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 avril 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter, le second projet de la résolution numéro PP-140 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment à usage industriel situé au 11825, avenue J.-J.-Joubert, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement, sur le lot 1 075 849 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.22 1225270002

40.23 VACANT

CA22 30 06 0175

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-045

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter, le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-045 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à créer les zones 618 et 619 à même une partie de la zone 380 et à autoriser la classe d'usages « P1 - Institutions locales » dans la zone 492 » - District de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.24 1226425003

CA22 30 06 0176

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-138

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, la résolution numéro PP-138 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 057 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.25 1223469004

CA22 30 06 0177

DÉROGATION MINEURE - 3817, 40E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 6 mai 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant à l'article 90 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la marge latérale minimale pour un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 3817, 40e Avenue, sur le lot 1 155 597 - District de Pointe-aux-Trembles, afin de :

Permettre une marge latérale de 1,02 mètre entre le bâtiment et la limite de propriété plutôt que de 1,5 mètres (article 90 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

Le tout, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, Monsieur Étienne Côté, en date du 21 janvier 2020, minutes 3461, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003160317.

ADOPTÉ

40.26 1220394002

CA22 30 06 0178

DÉROGATION MINEURE - 1005, 36E AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mai 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01), relativement à la superficie minimale de deux lots prévus sur un terrain situé au 1005, 36e Avenue, dans le district de Pointe-aux-Trembles, afin de :

Permettre que les lots projetés numéro 6 481 875 et 6 481 876 soient d'une superficie minimale de 256,8 m² chacun, au lieu de 275,6 m² (Règlement sur le lotissement (RCA09-L01), article 9, paragraphe 4).

Le tout, tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pascal Guilbault, en date du 3 novembre 2021, minute 11634.

ADOPTÉ

40.27 1225270003

CA22 30 06 0179

PIIA - 11813, RUE NOTRE-DAME EST - LOT NUMÉRO 1 092 482 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 6 mai 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 ainsi qu'à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs au remplacement d'un escalier pour un bâtiment commercial situé au 11813, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 482, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 25 avril 2022.

Le tout, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003140355.

ADOPTÉ

40.28 1220394003

CA22 30 06 0180

PIIA - 13980, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance spéciale du 31 mai 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 103.2 des sections 13 et 13.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans visant le réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière, situé au 13980, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 270 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 mai 2022.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003114284.

ADOPTÉ

40.29 1223469008

CA22 30 06 0181

PIIA - 15949, RUE SHERBROOKE EST - LOT NUMÉRO 4 519 062 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mai 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à la rénovation des façades avant et latérale droite pour un commerce situé au 15949, rue Sherbrooke Est, sur le lot 4 519 062, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver les plans et perspectives déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 22 avril 2022.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique beige et pierre existantes	Façades	Remettre en état (enlever la peinture verte)
Pierre	Bas de façades	Tel qu'existant
Revêtement métallique prépeint	Façades	Vert (QC-8329, vert moyen)
Acier	Solin	Rouge (QC-8386, rouge vif)
Aluminium	Fenêtres et mur-rideau	Aluminium anodisé clair
Acier	Portes extérieures et portes de garages	Orange (QC-8234, orange international)

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.30 1225270004

CA22 30 06 0182

PIIA - 12655, RUE SHERBROOKE EST - LOT 4 549 311 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mai 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'enseignes pour un commerce situé au 12655, rue Sherbrooke Est, sur le lot 4 549 311 - District de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 26 avril 2022.

ADOPTÉ

40.31 1225270005

CA22 30 06 0183

APPROBATION - RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2022 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver et de ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-B** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(B-3)-001-B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-B** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-B** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-B** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.32 1222971001

CA22 30 06 0184

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-007 - AUTORISANT - IMPLANTATION - PANNEAUX « ARRÊT » - BOULEVARD PERRAS - HAUTEUR - AVENUE GILBERT-BARBIER - ZONE D'ARRÊT INTERDIT - CÔTÉ NORD - CHAUSSÉE - PERMETTRE - DÉPLACEMENT - ARRÊT D'AUTOBUS 51421

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-007, autorisant l'implantation de panneaux « arrêt » sur le boulevard Perras, à la hauteur de l'avenue Gilbert-Barbier et l'implantation de panneaux d'arrêt interdit délimitant une zone d'interdiction d'arrêter du côté nord de la chaussée sur une distance de 63 mètres immédiatement à l'ouest de l'adresse numéro 7411, boulevard Perras.

ADOPTÉ

40.33 1224281017

CA22 30 06 0185

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT - ARRONDISSEMENT - DÉBUTANT - 8 JUIN 2022

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Madame la mairesse Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De désigner madame Daphney Colin, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 8 juin 2022 et ce, pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 6 juin 2023.

ADOPTÉ

51.01 1224860007

CA22 30 06 0186

DÉLÉGUER - POUVOIRS - PRÉVUS - RÈGLEMENT 2022-96 - ADOPTÉ - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - 28 AVRIL 2022 - CONCERNANT - MILIEUX NATURELS - DÉSIGNER - TITRE - INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL - DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES - APPLICATION - POUVOIRS - INSPECTION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

VU le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022;

VU l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

ATTENDU QUE l'article 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du *Règlement de contrôle intérimaire* de la Communauté;

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles informe la Communauté métropolitaine de Montréal que le directeur du Développement du territoire et études techniques, agisse à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire.

ADOPTÉ

51.02 1224860008

CA22 30 06 0187

LEVÉE - SÉANCE

À, 20 h 56,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2022.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement